

Le Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC) se consacre à créer une industrie canadienne des TIC dont la main-d'œuvre est diversifiée, préparée et très instruite. Le CTIC met à la disposition de divers parties prenantes (les employeurs, les employés, les étudiants, les éducateurs et les instances gouvernementales) des ressources qui définissent les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour réussir dans le secteur des TIC.

Le CTIC aide les professionnels formés à l'étranger (PFÉ) à s'intégrer au secteur canadien des TIC en leur offrant, ainsi qu'aux employeurs, des programmes, des ressources et des outils dans le cadre de ses Initiatives en matière d'immigration. Par exemple, les Ateliers en ligne est un outil de cyberapprentissage du CTIC qui contient de précieux renseignements à l'intention des PFÉ désireux d'immigrer au Canada. Cet atelier virtuel les aidera à trouver un emploi et à faire évoluer leur carrière; il renferme aussi une évaluation et des ateliers linguistiques touchant les aptitudes à communiquer en français et en anglais. Il s'inspire des normes établies par les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) pour décrire les niveaux de qualification des exigences linguistiques.

La présente note d'information aborde les normes de compétence linguistique décrites dans les Canadian Language Benchmarks en anglais, et dans les Niveaux de compétence linguistique canadiens en français, et les compare à d'autres normes de compétence linguistique sur la scène internationale.

La langue est clé

Au Canada, communiquer et travailler dans l'une ou l'autre des langues officielles ou dans les deux est un précieux atout pour les immigrants tant sur le plan social que sur le marché du travail. Une attestation de la compétence linguistique est un critère de sélection pour certaines catégories d'immigration, et au Canada, une exigence d'emploi essentielle. Les immigrants récents et éventuels ont besoin de renseignements sur les niveaux de compétence linguistique requis pour réussir à s'intégrer à la main-d'œuvre canadienne.

Les Canadian Language Benchmarks et les Niveaux de compétence linguistique canadiens (CLB/NCLC)

Les Canadian Language Benchmarks (CLB) et les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) représentent les normes nationales visant à décrire, à évaluer et à reconnaître les compétences linguistiques en anglais ou en français des immigrants adultes au Canada. Ces échelles illustrent différents niveaux de communication et sont basées sur les habiletés des adultes qui utilisent soit l'anglais, soit le français, comme langue seconde, troisième langue ou plus, pour accomplir des tâches quotidiennes. Elles comptent 12 niveaux organisés selon trois stades : débutant, intermédiaire et avancé. Chaque stade est divisé en quatre niveaux de communication : de base, en progression, adéquate et perfectionnée. Les CLB/NCLC tiennent compte du fait que les utilisateurs d'une langue seconde à n'importe quel niveau passent d'un niveau de compétence initial à un niveau en progression, puis communiquent de façon adéquate avant d'atteindre un niveau perfectionné. Des niveaux ont été établis pour les quatre compétences linguistiques (expression orale et écrite, compréhension orale et écrite) puisque les utilisateurs peuvent posséder des points forts et des points faibles pour chacune des compétences.

Niveaux de compétence linguistique canadiens											
Stade I : débutant				Stade II : intermédiaire				Stade III : avancé			
De base	En progression	Adéquate	Perfectionnée	De base	En progression	Adéquate	Perfectionnée	De base	En progression	Adéquate	Perfectionnée
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Utilisation des niveaux de compétence linguistique canadiens

Les CLB/NCLC ne sont ni un plan de cours ni un examen. Toutefois, nombre de cours et d'examens d'anglais ou de français langue seconde au Canada sont fondés sur ces niveaux. En outre, diverses organisations ont analysé les exigences en matière de langue et de communication de leurs secteurs, occupations et professions en fonction des niveaux de compétence.

Grâce à l'utilisation des normes CLB/NCLC aux fins de la reconnaissance et de la description des habiletés langagières partout au pays, les utilisateurs d'une langue seconde peuvent attester de leur compétence linguistique lorsqu'ils présentent des demandes d'inscription à différents cours ou des demandes de reconnaissance de leurs compétences. Elles permettent aussi à diverses organisations sectorielles nationales d'établir leurs normes de compétence linguistique. Lorsqu'un immigrant souhaite suivre des cours d'anglais ou de français, une évaluation fondée sur les CLB/NCLC servira à déterminer son niveau de compétence pour déterminer les cours à suivre. Lorsqu'une organisation désire décrire à ses employés éventuels le niveau de compétence en anglais ou en français nécessaire pour réussir dans son secteur, les aptitudes à communiquer utilisées pour accomplir des tâches courantes en milieu de travail sont évaluées en fonction des niveaux de compétence requis pour effectuer lesdites tâches. Ainsi, les employées et les candidats ont une idée plus précise des exigences linguistiques du poste.

Le CTIC a collaboré avec le Centre des niveaux de compétence linguistique canadien afin de définir les exigences linguistiques du secteur des TIC en fonction des CLB/NCLC. Nos recherches ont révélé que, pour la plupart des postes liés au développement de logiciels et à la gestion des TIC, un niveau 7 ou supérieur des CLB/NCLC est recommandé aux fins d'embauche. Les employeurs, employés, étudiants, éducateurs et instances gouvernementales intéressés au secteur des TIC peuvent consulter les Ateliers en ligne pour obtenir de plus amples renseignements sur les niveaux linguistiques recommandés pour plusieurs postes de ce secteur ou les Niveaux de compétence linguistique canadiens pour plus de détails sur les exigences linguistiques générales.

Autres cadres ou examens de compétence linguistique

Une autre échelle de compétence linguistique est le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR). Il s'agit des lignes de conduite utilisées pour décrire les réalisations des apprenants en ce qui concerne les langues étrangères dans l'ensemble de l'Union européenne. À l'instar des CLB/NCLC, le CECR sert de modèle d'évaluation et d'enseignement des langues et a été appliqué à des cours, à des tests et à des analyses professionnelles linguistiques. Contrairement aux CLB/NCLC, le CECR comporte six niveaux de référence et englobe toutes les langues européennes. Comme les CLB/NCLC, le Cadre européen commun n'est pas un test mais plutôt une échelle courante que de nombreux employeurs, tests et écoles utilisent pour communiquer au sujet des niveaux de compétence linguistique. Il n'existe aucune corrélation officielle entre le CECR et les CLB/NCLC.

Les immigrants au Canada ont habituellement effectué au moins un test de compétence linguistique, c'est-à-dire qui mesure leur connaissance d'une langue. De nombreux PFÉ qui arrivent au Canada passent habituellement l'International English Language Testing System – Academic (IELTS GT) et le Test d'évaluation de français (TEF) pour démontrer leur niveau de maîtrise de l'anglais ou du français aux fins d'immigration, d'éducation et d'emploi.

Chaque test évalue un type de langage précis et est assorti de sa propre échelle de compétence linguistique selon les résultats des tests. Parmi d'autres tests de compétence linguistique en anglais d'envergure internationale, on retrouve les TOEFL, TOEIC, IELTS AC. Les CanTEST, CAEL, CELPIP et CELBAN sont quelques-uns des tests de compétence linguistique en vigueur au Canada. Le Test d'évaluation de français (TEF) est un examen de compétence en langue française sur le plan international. Les TOEFL et IELTS AC mesurent la connaissance d'une langue dans un contexte scolaire, tandis que le TOEIC révèle à quel point le sujet peut utiliser l'anglais dans des environnements professionnels internationaux. L'IELTS GT indique dans quelle mesure le sujet peut utiliser l'anglais dans des programmes de formation généraux. Le CELBAN quant à lui est un test linguistique axé sur une profession en particulier, c'est-à-dire qu'il établit l'aptitude à communiquer des infirmiers et infirmières formés à l'étranger dans le domaine de la santé.

Comment les cadres et les résultats de tests de compétence linguistique se comparent-ils aux CLB/NCLC?

Les tests accordent une note ou des points sur leur échelle de compétence en fonction des résultats du sujet. Ces résultats aident les organisations comme les employeurs, les établissements de formation et les services d'immigration à sélectionner les candidats. En revanche, les CLB/NCLC transcendent les chiffres. Puisque les CLB/NCLC ne sont pas un test mais bien une échelle de compétence linguistique, les descripteurs dans le document donnent des exemples de tâches réelles qu'une personne à un niveau donné sera en mesure d'accomplir. Ainsi, les apprenants et utilisateurs de la langue peuvent en savoir beaucoup plus sur leur niveau linguistique en consultant les CLB/NCLC.

Puisque tous les cadres de référence et tests linguistiques ont leur échelle de compétence spécifique et décrivent ou mesurent un type de langage précis, il s'avère très difficile, sinon impossible, de les comparer. Une corrélation positive est uniquement possible lorsqu'un test de compétence linguistique est renvoyé à une échelle de compétence, comme c'est le cas pour le Canadian English Language Assessment for Nurses (CELBAN) ou le test de placement par niveau de compétence linguistique canadien (CLBPT), qui s'appuient tous deux sur des niveaux.

Il est possible de déterminer, en général, si les résultats des tests d'anglais ou de français d'un sujet les situent au stade de compétence avancé, intermédiaire ou débutant. Toutefois, il est impossible d'établir précisément une équivalence entre les notes et points obtenus en fonction d'un cadre de compétence sans des recherches plus poussées à cet égard. Les tableaux ci-dessous illustrent les différences générales entre ces normes de compétence linguistique :

Niveaux de compétence linguistique canadiens											
Stade I : débutant				Stade II : intermédiaire				Stade III : avancé			
De base	En progression	Adéquate	Perfectionnée	De base	En progression	Adéquate	Perfectionnée	De base	En progression	Adéquate	Perfectionnée
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Cadre européen commun de référence pour les langues					
Niveau introductif	Niveau intermédiaire	Niveau seuil	Niveau autonome	Niveau indépendant	Niveau maîtrise
A1	A2	B1	B2	C1	C2

International English Language Testing System (IELTS)									
Aucune tentative	Débutant complet	Utilisateur intermittent	Utilisateur extrêmement limité	Utilisateur limité	Utilisateur modeste	Utilisateur compétent	Bon utilisateur	Très bon utilisateur	Utilisateur expert
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

Test of English as a Foreign Language (TOEFL)						
Compréhension orale (30 points)	+	Expression orale (30 points)	+	Compréhension écrite (30 points)	+	Expression écrite (30 points)
0						120

Pour de plus amples renseignements sur les *Canadian Language Benchmarks* (CLB) et les *Niveaux de compétence linguistique canadiens* (NCLC), visitez www.language.ca. Pour plus de renseignements concernant les niveaux de compétence pour les professionnels formés à l'étranger, consultez le www.ictc-ctic.ca.

Références

Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens. *Niveaux de compétence linguistique canadiens – Français langue seconde pour adultes*, 2006.

Centre for Canadian Language Benchmarks. *Canadian Language Benchmarks 2000 – English as a second language for adults*, 2000.

Educational Testing Service – ETS. *Helping your Students Communicate with Confidence*, 2005.

University of Cambridge ESOL Examinations-UCLES. *IELTS Handbook 2007*, 2007.

Canada

Ce projet est financé par le
Gouvernement du Canada.